



BOURSE AUX VETEMENTS de l'Association des Familles

**Du mercredi 4 au samedi 7 mars
Centre Culturel, Rue d'Hérivaux – 60580 Coye-la-Forêt**

Dépôt :

1 liste par personne au prix de 4€ (espèces ou chèque), limitée à 20 articles hors ameublement et linge de maison et 2 paires de chaussures au maximum.

Les vêtements seront de saisons et actuels, en bon état, lavés et repassés (pas de taches, trous, boutons recousus, fermetures en état de fonctionnement).

Les chaussures seront en très bon état et non déformées. Une étiquette dans chaque chaussure ou semelle.

Les lots de 3 articles maximum et ensembles seront obligatoirement reliés par une épingle à nourrice ou du scotch de peintre (pas de scotch médical ou scotch colis qui laissent des traces).

L'association se réserve le droit de refuser tout article non conforme à ces critères.

Préparation de la liste et étiquetage : vous procéderez vous-même à l'établissement de votre liste et à l'étiquetage de vos articles.

A cet effet vous attribuerez un code de liste et numéro d'ordre de 1 à 20 à vos produits.

Le code de votre liste sera composé des 3 premières lettres de votre nom et de la première lettre de votre prénom. Le numéro d'ordre correspondra au numéro de l'article dans votre liste.

Exemple : 5^{ième} article de la liste de Sophie MARTIN :

Code liste MARS, 5^{ième} article 05

Indication de l'age et du prix

Etiquette à mettre en forme et à reporter sur du scotch de peintre =>

(pas de scotch colis ou adhésif médical qui laissent des traces , vous pouvez aussi utiliser de vraies étiquettes pour vêtements)

MARS05 5ans

4€

L'enregistrement des listes et dépôt des articles aura lieu le mercredi 4 mars de 14h à 18h et le jeudi 5 mars de 9h à 12h30 dans la salle numéro 2 du centre culturel.

Vente :

Celle-ci se déroulera le vendredi 6 mars de 14h à 19h et le samedi 7 mars de 9h à 15h dans la salle numéro 2 du centre culturel.

Retour des invendus et paiement :

Il aura lieu le samedi 7 mars de 16h à 18h dans la salle numéro 2 du centre culturel. Vous récupérerez vos vêtements et invendus dans un sac que vous aurez avec vous. Vous connaissez vos articles, il vous sera plus facile de rassembler vos produits invendus.

Vous vérifierez vos articles avec un membre de l'association et un chèque correspondant au montant de vos ventes vous sera remis.

La reprise des articles invendus est obligatoire le samedi 7 mars. Aucun article ne sera gardé, les articles non récupérés seront donnés au vestiaire de Sophie de Coye ou à l'association Emmaus de Saint Maximin.

Responsabilité :

L'Association des Familles n'est en aucun cas responsable de :

- Perte ou vol des articles déposés.
- De la vente d'un objet à un prix différent de celui indiqué en cas de perte de l'étiquette.

Contact :

Françoise CRONIER
associationdesfamillescoyelaforet@laposte.net
tél : 06 74 37 80 82

**Pour le bon déroulement de cette manifestation nous avons besoin
de votre aide.**

**Merci d'avance de nous aider au rangement et à la présentation des articles
avant la vente après l'enregistrement de votre liste et au rassemblement des
invendus le samedi après-midi avant le retrait.**

**En annexe la liste à compléter et à remettre lors de
l'enregistrement.**

Vous pouvez garder un double de cette liste.



**Liste des vêtements et articles
déposés à la bourse aux vêtements de
l'association des familles de Coye-la-Forêt
des 6 et 7 mars 2026.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

@

Code liste :

(3 1ers caractères du nom et 1^{er} caractère du prénom, En cas de doublon un complément sera attribué par l'association).

N° article	Désignation	Taille	Prix
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Signature exposant:

Signature association :